



Oradour-sur-Vayres, le 20 septembre 2024

87150 Oradour sur Vayres
Tèl : 05 55 78 23 97

Compte rendu réunion du 18 septembre – 18h
Champsac

Nombre de délégués
en exercice : 20
Présents : 13
Excusés : 2
Votants : 15
Quorum : 11

➤ **RPQS 2023**

Le rapport sur le prix et la qualité du service doit être présenté aux élus et validé avant le 30/09 de l'année N+1. Ce rapport doit être mis à disposition du public, via le site internet du syndicat et la plateforme publique SISPEA. Le RPQS est rédigé à partir des données du RAD. Ce dernier est établi par le délégataire et transmis à la Collectivité au 1^{er} juin de l'année N+1.

Le RPQS retrace le fonctionnement du service avec les spécificités de l'année passée en termes de performance. L'année 2023 se démarque par une amélioration du rendement, grâce au délégataire qui intervient sur les fuites et réalise des campagnes de recherches de fuites, mais aussi grâce au programme d'investissement du syndicat. Le bilan est globalement positif, attention cependant au taux d'impayés qui a augmenté pour l'année 2023.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le RPQS 2023

➤ **Avenant n°3 Délégation de service public**

La présence de la molécule ESA métolachlore dans certaines ressources a incité les élus à prendre la décision d'installer des filières de traitement supplémentaires et adaptées à cette molécule. L'investissement a été pris en charge par la Collectivité mais génère des frais de fonctionnement pour le délégataire qui sont répercutés sur le prix de l'eau facturé aux usagers.

Tarif SAUR en € HT	Avant avenant(01/01/24)	Après avenant (01/10/24)
Part fixe (abonnement)	35,84	36,84
Part variable (/m ³)	0,7892	0,8215

Ces frais de fonctionnement incluent les frais de personnel, les analyses, la location d'engins utiles pour le remplissage du filtre, l'assurance du bien et la garantie de renouvellement. Le coût du CAG est supporté par le syndicat. Cet avenant représente une augmentation de 3,6% du prix de l'eau sur la part SAUR.

Le conseil syndical approuve l'Avenant n°3 du contrat de DSP

➤ **Périmètre de captage les Salles Lavauguyon**

Le syndicat dispose d'une parcelle d'environ 4000 m² sur la commune des Salles Lavauguyon. Cette parcelle est difficile à entretenir par l'entreprise en charge des espaces verts car très humide. De plus cette surface est aujourd'hui inutile pour le syndicat puisque seul le compteur d'achat d'eau est utilisé. Il serait approprié de déplacer ce compteur en bordure de la voie départementale afin de faciliter son accès et son exploitation.

Le conseil syndical approuve le déplacement du compteur d'eau et la vanne électrique en bordure de voirie et la restitution de la parcelle à la commune des Salles Lavauguyon.

➤ **Achat de terrain**

Le président précise qu'il serait préférable à l'avenir de fixer un prix d'achat au cas par cas en fonction des caractéristiques du terrain acheté et de sa destination. Lors de la dernière séance du conseil le prix d'achat au m² a été fixé à 30 centimes. M et Mme KNAPP ont accepté de vendre environ 60 m² de leur terrain au syndicat pour la somme symbolique d'environ 18€. Cependant, cet achat à nécessité de faire appel à une entreprise afin de supprimer des châtaigniers et une souche pour un montant de 850 € HT. Monsieur le président précise qu'il serait préférable de proposer des prix d'achat différents en fonction de la nature du terrain acheté (taillis, prairie, bois, etc) et de fixer un montant minimum, notamment pour l'achat de petites surfaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de fixer un minimum d'achat à 150 € et de déterminer un prix d'achat par mètre carré en fonction de la nature du terrain.

➤ **Protection sociale complémentaire (PSC) agent**

La réglementation est en cours de transformation pour ce qui est de la protection des agents de la fonction publique. Deux dispositifs existent, la prévoyance et la mutuelle. Les 2 sont facultatifs pour les agents. L'employeur peut participer à ces frais, mais il n'y a pas d'obligation à ce jour.

Cependant, en 2021, la réforme de la protection sociale complémentaire a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle.

Pour le volet prévoyance, le CDG 87 a proposé de faire une convention de participation groupée. Seuls 2 organismes ont déposé une offre. Le CDG a retenu la MNT/Relyens. Cependant les taux de cotisation sont beaucoup plus élevés que les taux pratiqués actuellement auprès des agents.

Le montant de participation de l'employeur n'est pas défini, le décret est en attente. A ce jour, la participation de l'employeur devra être d'au moins 7€/mois/agent (ou 50% de la cotisation payée par l'agent)

De la même manière, la question se posera pour la mutuelle. Il est déjà possible de prévoir une participation de l'employeur via les contrats labelisés.

Le conseil syndical souhaite se prononcer sur un montant pour les 2 volets de la PSC à compter du 1^{er} janvier 2025. Une proposition de délibération sera transmise pour validation au CST avec les montants de participation suivants :

- Participation de 35 € /mois et par agent pour la prévoyance
- Participation de 42 €/mois et par agent pour la mutuelle santé

➤ **Travaux en cours et à venir**

Travaux 2024 terminés :

Lot 1 cvm : Parade -Poumérولية (Oradour sur Vayres) – 1500 mètres renouvelés

Lot 5 cvm : Clos Bourru (Champagnac) – 750 mètres renouvelés

Renforcement les Salles Lavauguyon – 1500 mètres renouvelés

Travaux en cours :

Neutralisation la Martinie

Recherche en eau Cussac

Filtre CAG Champsac

Lot 2 cvm : Merlis le Chatenet (Vayres) - 750 mètres

Lot 3 cvm : les Bonnes fontaines (Cussac) – 1500 m

Lot 4 cvm : La Gaudonie (Dournazac) – 1400 m

Lot 1 réseaux fuyards : bourg Champsac – 800 m

Lot 2 réseaux fuyards : Parade (Oradour sur Vayres) – 2000 m

Lot 3 réseaux fuyards : Curebouteille (Oradour sur Vayres) – 600 m

Lot 4 réseaux fuyards : Avenue Georges Guingouin (Oradour sur Vayres) – 500 m

Travaux prévisionnels 2025 : dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant prévisionnel de 260 000€HT, pour renouveler environ 2,5 km de réseau.

Le Bos Jean Videix , le Buisson Saint Bazile, La Monnerie Piegut Cussac, le bourg de Maisonnais et le Bost du Loup Les Salles Lavauguyon.